

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE n°2

<b>Commune</b>	AUTREY-lès-GRAY	<b>Ecole (s)</b>	Pôle Educatif des 4 Vallées
<b>Date</b>	30/01/2023	<b>Horaire</b>	20h00
<b>Présents :</b>			
<b>Enseignants :</b> Mme JEANNOT (Adjointe), Mme DOUSSOT (Adjointe), Mme BREUILLARD (Adjointe), Mme BERNET (M2 Alternante), Mme MINY (Directrice)			
<b>Elus :</b> Mme LEBLANC (Présidente du Syndicat des Écoles), Mme TODESCHINI (Maire de Fahy-lès-Autrey), M. MANDIGON (Maire de Poyans), M. DEMANGEON (Maire de Bouhans-et-Feurg), M. NICOLE (Maire de Broye-lès-Loups et Verfontaine), M. SACCOMANI (Maire d'Autrey-lès-Gray)			
<b>Représentants de parents :</b> Mme MOUSSU Sandy - Mme RIGOLLOT Adélaïde- Mme AUBRY Marine - Mme THIEBAUT Coralie			
Invités (associations, services médicaux,...) :			
Représentante de l'Association venue assister à la réunion : Mme COLLINET (Trésorière de l'Association de Parents)			
<b>Absent(s) :</b> Mme BOUCHARD (Présidente de l'Association de Parents et Amis des Ecoles), M. JORAND (DDEN)			
<b>Absent(s) excusé(s) :</b> Mme FERRAND (IEN), M. MENDEZ-VAQUERO (Vice-président du Syndicat des Ecoles), Mme MUNIER (Agent d'animation Temps scolaire et périscolaire), Mme COLLIN (ATSEM Temps scolaire), Mme BOCKSTAHLER (Représentante de Parents), Mme DOUCHY (Représentante de Parents), M. VAGNER (Maire de Lœuilley), M. HERGAS Aurélien (Représentant de Parents), Mme PAGANI Stéphanie (Représentante de Parents), Mme BERGEROT (Maire d'Attricourt)			

### Ordre du jour :

- Effectifs et répartition des élèves
- Projet d'Ecole, projets de classe
- Projet pHare
- PPMS/Registre de santé et sécurité au travail
- Cycle natation
- Sorties pédagogiques et leur financement, autres actions
- Association de Parents et Amis de l'Ecole

### Différents axes traités et conclusions d'actions :

Accueil, remerciements.

#### 1) Effectifs et répartition des élèves

Lecture du tableau ci-dessous :

- |  |  |
|--|--|
| -au 05/06/2015 : 69 enfants étaient inscrits | -au 04/02/20 : 60 enfants étaient inscrits |
| -au 01/09/2015 : 64 enfants étaient inscrits | -au 23/06/20 : 57 enfants étaient inscrits |
| -au 01/09/2016 : 57 enfants étaient inscrits | -au 13/10/20 : 68 enfants étaient inscrits |
| -au 01/10/2017 : 64 enfants étaient inscrits | -au 23/02/21 : 76 enfants étaient inscrits |
| -au 03/09/2018 : 67 enfants étaient inscrits | -au 22/06/21 : 78 enfants étaient inscrits |
| -au 11/06/2019 : 65 enfants étaient inscrits | -au 18/10/21 : 81 élèves étaient inscrits  |
| -au 15/10/2019 : 58 enfants étaient inscrits | -au 17/10/22 : 86 élèves étaient inscrits  |
|  | -au 30/01/23 : 86 élèves sont inscrits     |

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Autrey-les-Gray	2	1	3	5	2	2	5	4	1	25
Bouhans-et-Feurg		3		3	3	4	1	3	2	19
Broye les Loups/ Verfontaine		2	1	1		2	2	2		10
Fahy-les-Autrey		1	2	1			1	1	1	6
Loeuilley			1			1	3	1		6
Poyans		3	1	1	2	2		1	1	11
Nantilly		2		1		1				4
Auvel		1								1
Mornay				1						1
Champlitte						1		2		3
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>86</b>

En rouge : 9 élèves qui ne font pas partie du regroupement

La répartition des élèves dans les classes est la suivante :

- 23 élèves de TPS-PS-MS dans la classe de Mme DOUSSOT
- 20 élèves de GS-CP dans la classe de Mme JEANNOT
- 24 élèves de CE1-CE2 dans la classe de Mme BREUILLARD
- 19 élèves de CM1-CM2 dans la classe de Mme BERNET et MINY

Organisation pédagogique pour l'année 2022/2023:

Répartitions Janvier 2023	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Mme Doussot	2	13	8							23
Mme Jeannot				13	7					20
Mme Breuillard						13	11			24
Mmes Bernet/Miny								14	5	19
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>86</b>

Remarques :

-Nous venons d'avoir un départ d'un élève de Fahy. Nous avons également eu deux inscriptions récentes : une sur la commune de Lœuilley fin décembre et une sur la commune de Broye-les-Loups.

- Afin de prévoir au mieux et au plus tôt les effectifs pour la rentrée de septembre 2023, Mme Miny ouvrira les inscriptions pour l'année 2023/2024 au mois de mars.

-M.Nicole explique qu'un ou deux enfants de Broye-lès-Loups, arriveraient avant septembre (date à définir). Ces élèves seraient scolarisés à Renève actuellement.

**Rappel** : L'inscription des enfants doit **se faire au préalable en mairie**. L'inscription de l'enfant sera ensuite enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

-Vaccinations obligatoires (sauf contre-indication du médecin): (DIPHTERIE/TETANOS/POLIO) (3 injections + 1 rappel par an).

-Les enfants nés à partir du 1 janvier 2018 doivent être obligatoirement vaccinés avant l'âge de deux ans contre :

- + la diphtérie, le tétanos, et la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae, l'hépatite B,
- + le méningococque C, le pneumococque, la rougeole, les oreillons et la rubéole.

PS : Les enfants déjà scolarisés en 2022/2023 au Pôle Éducatif d'Autrey n'ont pas besoin d'être réinscrits.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le Pôle Éducatif au 03.84.32.36.67. ou par mail : [ecole.autrey-les-gray@ac-besancon.fr](mailto:ecole.autrey-les-gray@ac-besancon.fr).

## 2) Projet d'École, projet de classe

-Rappel des différents axes du nouveau projet d'école 2022-2027 et des fiches actions rédigées par l'équipe enseignante pour l'année 2022/2023, déjà présentées avec détails au premier Conseil d'École :

### Vers l'autonomie (apprentissage autonomes et différenciation)

**Objectif(s) spécifique(s) visé(s) :**

- +Rendre les élèves plus autonomes et acteurs de leurs apprentissages
- +Faciliter la différenciation, s'adapter à chaque élève

### Le langage CI-CII-CIII :

**Objectif(s) spécifique(s) visé(s) :**

- + acquérir le vocabulaire afférent aux coins jeux, aux objets, aux actes du quotidien et projets de la classe, à un certain nombre d'albums.
- + favoriser un milieu porteur pour les apprentissages, un point d'appui pour une pédagogie qui favorise les initiatives des enfants en mettant en place des espaces à scénarii en cycle I et II
- +offrir la possibilité aux élèves de s'adonner, de façon autonome (espace à scénario, centre), à des activités leur permettant de consolider ce qui a été préalablement enseigné en lecture et en écriture
- + favoriser le travail du langage en cycle III sous forme de Projet multidisciplinaire: Histoire des sciences (Découvertes e Pasteur)- Histoire des Arts et Littérature (Œuvres de Molière)- Arts du spectacle (théâtralisation/mise en scène de deux grandes figures, Pasteur et Molière ayant deux visions opposées de la médecine) en mettant en scène l'histoire de la Médecine en collaboration avec la Compagnie 800 litres de Paille (projet PEAC dans Agade), en pratiquant le jeu théâtral dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Pasteur, "le précurseur des vaccins" et le quadricentenaire de la naissance de Molière, "le Malade Imaginaire".

-Ce projet artistique est en train de se concrétiser et Mme Miny correspond depuis plusieurs semaines avec l'artiste, M. Rogler Lucas, de la Compagnie 800 Litres de Paille pour le mettre en oeuvre et prévoir une représentation finale le vendredi 31 mars 2023.

-Pour ce faire, Mme Miny avait rédigé un projet d'Education Culturelle et Artistique en mai dernier. Celui-ci avait été validé par une commission et le Rectorat avait alors acté l'attribution d'une subvention de 720€ au profit de la Coopérative pour financer ce projet dont le coût s'élève à environ 1500€.

-Cependant, après négociations avec l'artiste, Mme Miny a réussi à faire baisser les coûts d'intervention. L'ensemble des coûts intervention + frais de déplacements + frais de restauration (du soir) s'élèveraient à 721€60 (équivalent à la subvention).

Il est demandé à Mme Leblanc si les repas du midi (sauf le mercredi) peuvent être pris en charge par le Syndicat scolaire. La restauration scolaire convenant tout à fait à M. Rogler.

Il resterait donc à trouver des financements pour l'hébergement de l'artiste du lundi 27/03 au vendredi 31/03 soit 4 nuitées (M.Rogler resterait le mercredi pour éviter les frais de déplacements au maximum).


Serait-il possible de trouver un gîte disponible sur Autrey ? A quel coût ? L'artiste pourrait aller prendre ses repas les soirs au restaurant « Cheval Blanc » excepté le lundi soir, jour de fermeture. Mme Miny pense proposer à l'artiste de manger exceptionnellement le même repas de cantine, le lundi midi et soir.

Les membres du Conseil pensent-ils à d'autres solutions d'hébergement ? Le Mastroquet ?

-Mme Miny explique que l'équipe enseignante a déjà mis des actions en place telle que la vente d'agrumes qui se termine cette semaine, et a prévu d'autres actions pour les semaines à venir : une vente de bulbes-graines, une de photos de classe ou autres... pour s'autofinancer mais également financer les projets des autres classes. L'équipe enseignante sollicitera également un petit peu l'Association de Parents en complément si nécessaire.

## 5. Le budget prévisionnel

Dépenses	2000 €
<b>Interventions de professionnels</b>	1200 €
- Compagnie théâtrale 800 litres de Paille 20 h x 60.00 €	1200 €
<b>Sorties</b>	450,00 €
Sortie pédagogique: visite de la maison natale de Louis Pasteur à Dole	
<b>Frais de fonctionnement</b>	200,00 €
Hébergement, restauration	
<b>Frais de déplacement</b>	150,00 €
Frais de déplacement	



**Projet d'éducation artistique et culturelle  
2022-2023**

"Pasteur, "le précurseur des vaccins" (le bicentenaire de sa naissance) et  
Molière, "le Malade Imaginaire" (Quadricentenaire de sa naissance):  
l'histoire de la Médecine mise en scène"

## Avis de la commission de validation des projets

**Avis de la commission :** Favorable

**Observations :**

Projet intéressant en lien avec deux célébrations d'actualité.

### Sommes allouées

BOP 230 - Rectorat	720,00 €
--------------------	----------

#### 800 LITRES DE PAILLE

1 place de l'Hôtel de Ville  
BP 70006  
21340 NOLAY  
FRANCE  
800litresdepaille@gmail.com  
N° TVA Intracommunautaire : FR95833489826  
N° SIRET : 83348982600028  
Code NAF : 9001Z

#### PÔLE ÉDUCATIF DES QUATRES VALLÉES

Madame Anne-Sophie MINY  
Place de la Mairie  
70100 AUTREY-LÈS-GRAY

### DEVIS N° I-22-12-2

Le lundi 19 décembre 2022

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Heures d'intervention atelier	24,00	23,40 €	0,00	561,60 €	
	Forfait frais de déplacement	1,00	100,00 €	0,00	100,00 €	
	Forfait frais de bouche	1,00	60,00 €	0,00	60,00 €	

-Concernant le spectacle, M. Rogler souhaiterait que lieu de départ de la déambulation théâtrale se fasse en intérieur pour donner un effet "théâtre" et il doit venir le 24 février, pour venir repérer le village, envisager un itinéraire possible et trouver un lieu d'arrivée.

Il y aurait le 31/03 deux représentations ! Une pour les autres classes de l'école en après-midi, et une pour les parents en début de soirée. Ce format-là présenterait l'avantage que les élèves jouent deux fois dans deux ambiances différentes et la possibilité de retours entre les deux représentations qui leur feraient sentir le "vivant" du "spectacle vivant". La durée du spectacle devrait être de l'ordre de la demie heure.

La salle des fêtes serait-elle disponible ce vendredi 31 mars ? Sinon quel autre lieu serait envisageable ?

Remarques :

-Mme Miny demande si la salle polyvalente serait disponible.

-M. Saccomani valide la date et réserve aussitôt la salle.

-Mme Leblanc donne son accord pour les repas de cantine pris en charge par le Syndicat mais également héberger l'artiste dans son gîte. Les dates seront vérifiées.

-Mme Miny remercie les élus pour leur collaboration active dans ce projet culturel inédit.

**3) Projet pHare**

-Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges. Le phénomène de harcèlement s'est amplifié en collège avec les réseaux sociaux mais touche également les écoles primaires. Ce programme est fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

-En pratique, depuis cette année, des actions doivent être menées par les enseignants durant l'année scolaire dans 100% des écoles et des collèges : des heures sont consacrées à la prévention du harcèlement et au développement de compétences psychosociales des élèves. Pour obtenir le Label pHARE, nous avons signé une charte, notre Pôle s'est engagé pour 2 ans à mettre en place ce programme.

**Axe 1 : PREVENIR**

**Objectif 2**

= Contribuer à assurer le bien être et la sécurité des élèves

**Action 1 :**

Moyens/ressources :

- Elections de délégués (ambassadeurs du harcèlement) en CM1 CM2 → formation

=Prévenir le harcèlement

**Action 2 :** toutes les classes

Moyens/Ressources :

- Création d'affiches « STOP au harcèlement »  
 - A partir d'albums  
 - Règles de bienveillance

=Instaurer un climat de bienveillance

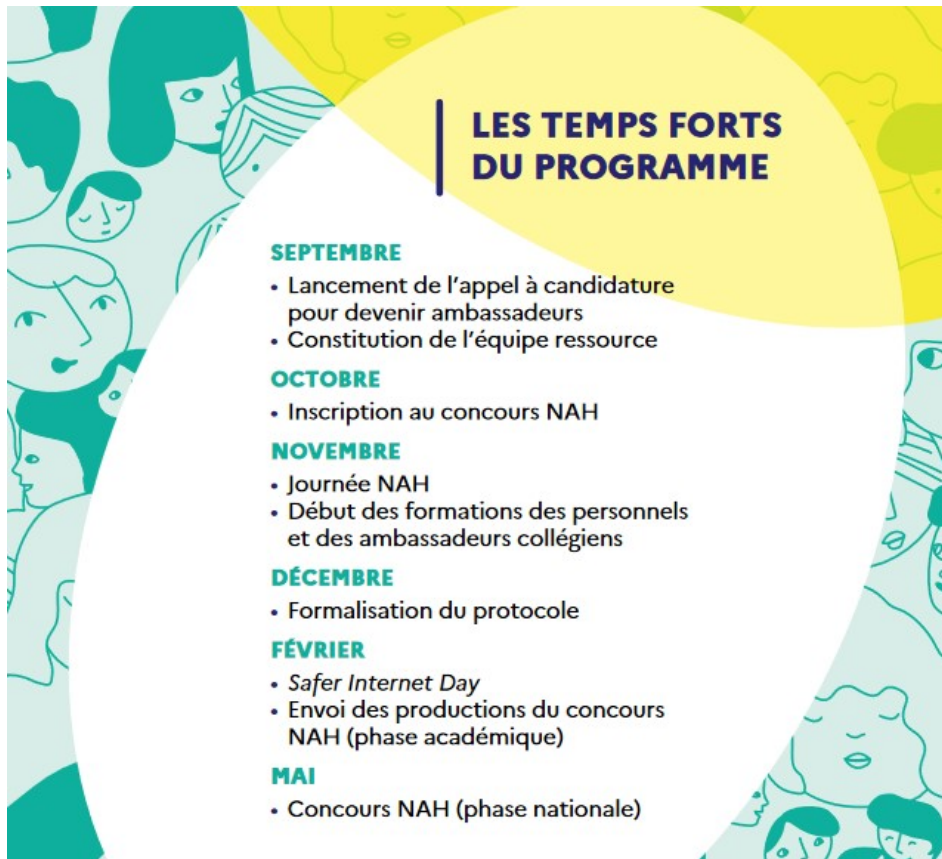
**Action 3 :**

Moyens/Ressources :

- lecture d'albums comme support de réflexion

	<p><b>Action 4 :</b> toutes les classes</p> <p><u>Moyens/Ressources :</u></p> <p>- Arbre de la gentillesse (mots gentils et de bienveillance)</p>
	<p><b>Action 5 :</b></p> <p><u>Moyens/Ressources :</u></p> <p>- Présentation interclasses des réalisations par les élèves ( cohésion école)</p>
	<p><b>Action 6 :</b> (de MS au CM2)</p> <p><u>Moyens/Ressources :</u></p> <p>- Visionnage du film et débat</p>
	<p><b>Action 7 :</b> Familles et élus</p> <p><u>Moyens/Ressources :</u></p> <p>- Exposition des créations dans les couloirs (affiches, arbres, albums) .</p>
	<p><b>Action 8 :</b></p> <p><u>Moyens/Ressources :</u></p> <p>- Participation au concours NAH</p>
	<p><b>Action 9 :</b></p> <p><u>Moyens/Ressources :</u></p> <p>- Réalisation d'un montage photo/vidéo</p>

<b>Axe 2 : DETECTER</b>	
<p><b>Objectif 1</b></p> <p>= Gérer les violences scolaires</p>	<p><b>Action 1 :</b></p> <p><u>Moyens/ressources :</u></p> <p>- Mettre en place une boîte à penser/problèmes pour que les élèves puissent s'exprimer (en parallèle d'une séance de vie de classe)</p>
	<p><b>Action 2 :</b></p> <p><u>Moyens/Ressources :</u></p> <p>- Les ambassadeurs délégués (informer les adultes référents)</p>
	<p><b>Action 3 :</b></p> <p><u>Moyens/Ressources :</u></p> <p>- Observation : repérer les élèves isolés, dialoguer avec l'élève confident</p>
	<p><b>Action 4, 5, .....:</b></p> <p><u>Moyens/Ressources :</u></p> <p>- Ecoute des familles, être attentif aux demandes ou les anticiper</p>



-Visionnage de photos des « arbres de gentillesse » élaborés par les élèves de GS/CP et CE1/CE2 et leurs enseignantes, Mmes Jeannot et Breuillard.

-Cette année, c'est la classe de Mme Miny qui a été choisie pour participer au Concours NAH « Non Au Harcèlement ». Présentation en vidéo-projection de la production collective des élèves de CM1-CM2 : affiche réalisée sur plusieurs séances (après visionnement d'un petit film, de débats entre pairs...) et envoyée pour le concours NAH (phase académique) avant le 23/01/2023.

Remarques :

-Mme Thiebaut suggère que les règles apprises en classe soient également appliquées dans le bus : « Il y en a marre que mon fils se fasse traiter de 'face de coui...' ou 'tête de bi...' . J'ai dit à mon fils Elio de taper maintenant pour se défendre. Je ne vais pas aller voir le psy 6 fois par mois pour ces problèmes de bus. »

-Mme Leblanc répond que le Syndicat est impuissant face à ces problèmes d'incivilité récurrents. En effet, le chauffeur ne fait jamais de rapport et ce n'est pas faute de lui avoir suggéré. Sans rapport, nous n'avons aucune preuve à apporter aux familles des enfants concernés, on ne sait pas quel enfant se comporte mal. Les familles des enfants embêtés peuvent également faire un courrier à la Région.

-M. Demangeon approuve : « Le chauffeur doit faire des rapports et ensuite c'est la région qui prend les sanctions. »

-Mme Moussy explique que sa fille n'aime plus prendre le bus car elle arrive toujours dans les dernières en classe et se retrouve en retard par rapport à ses camarades.

-L'équipe enseignante évoque effectivement le fait que le second bus (de Poyans) arrive de plus en plus tard (9h05 ou 14h05 voire plus tard une ou deux fois) notamment ces derniers temps. Par conséquent, il est vrai, que les enfants prenant ce bus doivent vite se déshabiller, sortir leurs affaires, se mettre au travail, rattraper les autres qui s'y sont mis tranquillement... Certains élèves allant à la garderie sont en classe depuis 8h50, les enfants en retard ont 15 à 20 minutes de décalage. L'équipe demande à M. Saccomani et Mme Leblanc si les horaires n'auraient pas changé.

-Les élus répondent qu'aucun horaire n'a changé.

-Mme Thiebaut explique que c'est peut-être à cause d'elle que le bus arrive parfois en retard car l'autre jour Mme Thiebaut s'est postée devant le bus afin qu'il ne démarre pas (elle a attendu que tous les enfants soient en sécurité, attachés...). Par contre, l'autre jour, le chauffeur n'est pas passé du tout à Bouhans. Il aurait dit : « On ne passe pas à Bouhans car elle ne les mettra pas. » en parlant de mes enfants et moi.

-M. Demangeon réitère la proposition de faire remonter tous ces soucis : « Le bus est pisté par 1 GPS, un rapport doit être réalisé d'autant plus si le bus change son itinéraire ou prend les chemins de remembrement. »

-M. Saccomani explique que le bus coupe par le chemin de remembrement pour gagner 3-4 minutes.

-L'ensemble des membres du Conseil s'interroge sur le fait que le bus soit de plus en plus en retard alors qu'il prend des raccourcis !?

-M. Mandigon s'adresse aux parents : « Evitez de venir chercher votre enfant si le bus a un souci, c'est interdit de récupérer les enfants en cours de parcours ! L'autre jour, un arbre est tombé sur la route et le bus était coincé (les familles avaient été prévenues du problème par SMS). Les parents sont alors venus chercher les enfants, à tour de rôle, la route était davantage bloquée et un parent a même failli se prendre une branche, c'est très dangereux ! »

-Les élus et Mme Leblanc expérimentée en transport scolaire, approuvent cette remarque. Le chauffeur ne doit en aucun cas laisser partir les enfants avec leurs parents entre le lieu de départ et le lieu d'arrivée même s'il y a un souci. Les familles n'ont pas le droit de récupérer leur enfant !

-Mme Thiebaut demande qui doit attacher les enfants dans le bus : ce n'est pas le chauffeur, les parents n'ont pas le droit de monter... alors qui ?

Plusieurs membres du Conseil proposent que les plus grands élèves attachent les plus petits, cela s'est toujours plus ou moins fait de cette manière.

#### 4) PPMS/Registre de santé et sécurité au travail

-Rappel des obligations :

2 exercices incendie minimum par an (dont le 1<sup>er</sup> dans le 1<sup>er</sup> mois)

2 exercices (au moins 1 intrusion, au moins 1 risque majeur)

-Alerte incendie : plusieurs exercices d'évacuations doivent être réalisés en cours d'année dont un dans le premier mois. Le 1<sup>er</sup> exercice (enseignantes prévenues) a eu lieu le 30/09/22 le matin. Tout s'était bien passé. Les petits avaient particulièrement bien réagi.

-De même, une alerte confinement aura lieu dans les semaines à venir et une alerte attentat-intrusion inopinée s'est faite en simultané dans toute la circonscription le 13 décembre 2022 après-midi pour les écoles. L'exercice s'est également plutôt bien déroulé. Malheureusement, cette année, nous n'avons pu bénéficier d'autant d'aides des élus et du personnel périscolaire pour tenir les rôles d'assaillants ou d'observateurs étant donné que nous ne connaissions ni la date, ni l'heure de cet exercice (anticipation impossible). Merci à Mme Leblanc et à Mme Munier qui ont tenu ces rôles au pied levé !

Les élèves avaient été préparés à ces alertes dans un premier temps. Les élèves ont très bien réagi notamment les plus petits.

-Registre de santé et sécurité au travail : ces dernières années, la législation concernant la santé et la sécurité au travail a vraiment évolué (ex: registre d'accessibilité 2017, gestion du radon juin 2018...). Lors d'une formation continue « directeurs » suivie par Mme Miny en mars 2021, M. Renaud, Inspecteur de la Santé et de la Sécurité au travail, m'avait demandé de me mettre en lien avec les collectivités, afin de se mettre rapidement à jour dans les documents "obligatoires" du registre de sécurité de l'école... en plus des documents PPMS, Sécurité incendie et Document Unique que Mme Miny remet chaque année à jour.

Nous devons nous mettre en conformité avec ces nouvelles obligations (attestations équipements sportifs, exposition à l'amiante, installations thermiques, registre d'accessibilité, dossier aire de jeux, rapport de la qualité de l'air à l'intérieur, rapport installations désenfumage/installations électriques/système sécurité incendie, inventaires des produits d'entretien).

Mme Miny en a déjà fait une demande au Syndicat scolaire les années précédentes et l'équipement toboggan avait été remis aux normes par Mme Leblanc.

D'autres vérifications avec élaborations de ces documents « obligatoires » du registre sont à envisager dans les mois à venir.

#### Remarques :

-Mme Leblanc explique que Mme Schmit avait commandé des capteurs CO2. Ceux-ci n'ont jamais été installés et sont stockés.

-Pour M. Saccomani et certains membres du conseil, les capteurs ne sont pas des équipements obligatoires, ils ont seulement été recommandés par le ministère.



-De même, la question des détecteurs de fumée est posée par Mme Leblanc.

-M. Mandigon explique que la Mairie de Poyans en est équipée.

-M. Saccomani et d'autres élus expliquent que leurs mairies n'en sont pas équipées.

-Mme Miny est quasiment certaine que la présence de détecteurs de fumée n'est obligatoire que dans les maisons et les appartements. En revanche, des dispositifs ou systèmes de sécurité incendie (alarmes, extincteurs), sont obligatoirement mis en place dans ces structures ouvertes au public et prévoient notamment un plan d'évacuation. Après vérification ultérieure par Mme Miny, même si les détecteurs de fumée peuvent effectivement être considérés comme un plus, on estime que les écoles accueillent des personnes seulement le jour (même s'il y a la sieste) : la législation fait confiance au public, au personnel formé, ainsi qu'au déclenchement manuel du système d'alarme pour détecter le moindre problème.

## 5) Cycle natation

-Notre projet est en cours de rédaction et doit être validé par l'Inspection de l'Education Nationale.

-Mme Miny a transmis une lettre d'informations aux parents le 20 janvier dernier : lecture de ces informations.

-Mme Miny espère pouvoir faire la demande auprès de M. Durocq de la Ville de Gray, de M. Tribout conseiller pédagogique de l'Education Nationale et auprès de la cheffe du bassin nautique de Gray, pour bénéficier de 10-15 minutes supplémentaires dans l'eau à chaque séance.

En effet, toutes les écoles quittant à 11h30 ont un créneau se terminant avant 11h00-11h10.

Or, notre école ayant une sortie de classe à midi et les bus Arbois Tourisme ne pouvant pas nous récupérer avant 11h45 à Gray, je vais alors solliciter toutes ces personnes afin de pouvoir utiliser le bassin jusqu'à 11h20. Ainsi, votre enfant, qui devrait alors bénéficier de séances de 45 minutes pourrait peut-être ainsi bénéficier de séances d'une petite heure.

-L'équipe enseignante remercie Mmes Thiebaut, Collinet, et M.Thomas et Guenin qui se sont portés volontaires pour passer l'agrément natation (ou renouveler leur agrément) et pour nous accompagner. Sans ces parents bénévoles, le cycle natation ne pourrait être envisagé !

### Remarques :

-Après concertation entre les différents partenaires, le transport pour le cycle natation sera financé cette année pour moitié par l'Association de Parents et pour l'autre moitié par la Coopérative scolaire.

## 6) Sorties pédagogiques, leur financement et autres actions

-Les 13 et 16 décembre, toutes les classes se sont rendues au cinéma de Gray. Cette sortie a été financée par la Coopérative scolaire et une petite participation a été demandée aux familles. Les élèves de Maternelle et CP sont allés voir « Un Hérisson dans la neige » et les CE-CM « Le Petit Nicolas ».

## 7) Association de Parents d'Elèves

-Mmes Collinet et Thiebaut refont un petit résumé des actions à venir:

+ Carnaval 21/02 avec distribution de sachets de beignets

+ Marché nocturne à Poyans le 03/06

+ Kermesse le 30/06

+ Sorties de fin d'année à financer (en cours d'étude, recherche effectuée par les enseignantes) : environ 1500€ + financement de 200€/ classe pour d'autres sorties en fonction des projets de classe

### Remarques :

-Mme Miny demande des nouvelles de l'assurance.

Mmes Collinet et Thiebaut expliquent qu'un courrier de l'APAC a bien été reçu et que l'Association attend le retour du devis. L'assurance actuelle de l'Association sera supprimée pour éviter les doublons.

-Mme Miny évoque un petit problème de boîtes aux lettres. Depuis que l'Association a installé sa boîte aux lettres sur le mur, le facteur/la factrice dépose une fois sur 2 le courrier destiné à l'école dans cette boîte aux lettres. Cela pose problème notamment lors de la réception de factures, de relevés de comptes... qui nous arrivent décalés dans le temps, notamment durant les vacances.

Mme Miny passe souvent ramasser le courrier durant les vacances mais si une facture ou un relevé est laissé dans la boîte de l'Association (comme cela s'est produit aux vacances de Noël ou tout récemment pour les factures cinéma), ceux-ci ne peuvent alors pas être traités immédiatement.

N'est-il pas possible de laisser qu'une seule boîte aux lettres, comme cela s'est toujours fait auparavant ? L'équipe enseignante a toujours transmis le courrier destiné à l'Association dans les meilleurs délais. Cette organisation n'a jamais posé de souci et dans toutes les écoles, cette organisation est privilégiée.

-Mme Miny demande à M.Saccomani si cela ne lui pose pas de problème d'enlever cette boîte aux lettres étant donné que d'après Mme Thiebaut, M.Saccomani avait émis le souhait de garder cette nouvelle boîte en place.

-Mme Thiebaut explique que c'est Mme Bouchard qui lui a transmis le message de M.Saccomani.

-M.Saccomani ne souhaite pas forcément garder cette boîte aux lettres de l'Association d'autant plus si cela pose des problèmes. Celle-ci pourrait être éventuellement installée à l'arrière, près de la cantine si cela s'avère nécessaire.

-L'assemblée, dans son ensemble, s'accorde à dire qu'une seule boîte aux lettres suffit comme auparavant.

-Mme Collinet explique qu'elle avait été installée provisoirement pour simplifier le travail de l'équipe enseignante (notamment concernant les nombreux retours de commandes au moment de Noël) mais apparemment cela engendre l'effet inverse.

-La boîte de l'Association sera enlevée et les deux noms « Ecole » et « Association de Parents » seront apposés et bien mis en évidence sur la boîte actuelle. L'équipe enseignante s'engage à faire passer le courrier destiné au bureau de l'Association comme par le passé, ces transferts réguliers de courrier ne la dérangent pas du tout.

## 8) Divers

-Plan de relance numérique

Au nom de l'équipe enseignante, Mme Miny demande si les cantonniers peuvent être missionnés, les mercredis après les vacances par exemple (ou éventuellement pendant les vacances), pour effectuer les travaux nécessaires avant la mise en place des équipements numériques. En effet, une formation a été proposée aux enseignantes par l'Education Nationale courant le mois de mars pour leur montrer comment utiliser ces nouveaux équipements. La date la plus tardive pour bénéficier de cette formation a été retenue par Mme Miny afin de laisser le temps nécessaire au Syndicat/aux cantonniers d'effectuer les travaux et à l'entreprise Fourot d'installer les équipements VPI.

### Remarques :

-Mme Leblanc explique qu'elle a pu faire un point concernant ce projet, le jour-même, avec M.Mendez-Vaquero.

-Mme Miny excuse l'absence de M.Mendez-Vaquero, qui aurait dû être initialement présent, mais qui a malheureusement été contraint d'annuler son aller-retour à cause des grèves des transports prévues ce mardi 31/01.

-Mme Leblanc précise qu'une somme de 4940€ a bien été allouée au Syndicat mais le versement de la subvention prend du temps. M. Mendez-Vaquero a relancé le Rectorat ce jour afin que ce versement soit quelque peu accéléré.

-M. Demangeon se rappelle que ces travaux d'électricité à envisager avaient déjà été évoqués lors de la dernière réunion du Syndicat. Il faut que ceux-ci soient réalisés.

-M. Saccomani, Mme Leblanc et les élus sont d'accord pour faire effectuer ces travaux le plus rapidement possible aux cantonniers et notamment à Claire, très compétente en électricité.

-Mme Leblanc propose d'appeler M. Carnet (Entreprise FOUROT) dès le lendemain afin d'organiser très prochainement une rencontre entre lui et les cantonniers. Les travaux pourraient alors être réalisés très rapidement durant les prochaines vacances.

-L'équipe enseignante remercie Mme Leblanc et M. Mendez-Vaquero pour toutes ces démarches et demandes administratives entreprises depuis plusieurs mois et tous les acteurs des travaux à venir.

-Plan bibliothèque : notre Pôle a eu la chance de bénéficier du plan Bibliothèque avec une dotation de 1500€ du Rectorat pour l'achat d'ouvrages, albums... L'équipe enseignante a déjà commencé des achats de livres en fonction des projets de classe et est en train de constituer une nouvelle liste à commander avec la somme restante, en envisageant également les projets de l'année scolaire prochaine.

-Remerciements aux élus pour leur participation financière de 150€ qui permettra la venue de la Prévention Routière (en préparation de l'APER et le Savoir Rouler à vélo) pour la classe de CM.

-Remerciements au Syndicat scolaire qui a fait un don de 145€92 pour l'achat de jeux divers en bois pour les classes de maternelle. Cette somme a pu être allouée à l'école suite à la vente de l'ancien mobilier scolaire en stockage dans le local ou dans les salles de classe.

-Salon du livre 2023

Mme Miny demande si la lettre concernant ce projet et la demande de subvention a bien été reçue par les différentes communes (pour le financement de la venue d'un auteur). Une réponse doit être apportée à Mme Chalumeau : une commune souhaite-t-elle (ou l'ensemble des communes) être partenaire(s) de la librairie et financer ce projet ?

-Mme Todeschini et son conseil sont d'accord pour financer en partie ce projet.

-M. Saccomani demande à Mme Miny de lui renvoyer le mail avec cette demande.

-Les autres élus expliquent que les budgets seront votés en mars.

-Remerciements à l'ensemble des communes, aux élus pour leur investissement personnel de chaque instant, ainsi qu'aux cantonniers pour les différents travaux. Remerciements au Syndicat scolaire et aux communes pour le financement du Pôle Educatif.

D'ailleurs, Mme Doussot et l'équipe enseignante en profite pour demander si les cantonniers peuvent prévoir de labourer les jardins (côté maternelle et côte élémentaire) d'ici le mois d'avril.

M. Saccomani en prend note et suggère que tous les travaux à envisager soient listés dans un petit cahier à transmettre aux cantonniers.

Mme Miny explique qu'elle attend toujours d'avoir une petite liste de travaux à réaliser pour transmettre les demandes à Mme Leblanc afin de ne pas déranger les cantonniers trop fréquemment, pour une simple vis ou autre boulon. Les listes pourront bien sûr être collectées dans un cahier, c'est une bonne idée.

-Remerciements adressés par les élèves et leurs enseignantes à l'Association de Parents pour l'achat de nouveaux ballons pour la récréation, pour la venue du Père Noël et pour la distribution de cadeaux de Noël à chaque enfant et de friandises aux maitresses.

-Remerciements également adressés à l'Ecole de Dampierre qui a fait un don de livres pour les 86 élèves du Pôle à l'occasion de Noël : chaque enfant a reçu un ouvrage très intéressant sur la bienveillance, sur l'estime de soi, d'une valeur de 20€ environ.

-M. Saccomani explique que la Médiathèque de la Com Com est fermée mais une nouvelle employée va être embauchée pour assurer une permanence à partir du mois de mai. 6 personnes bénévoles tiendront des permanences prochainement en attendant l'arrivée de cette personne.

Il serait intéressant que l'école puisse y retourner (arrêt depuis les années Covid), de nombreux ouvrages peuvent intéresser les enfants. Une réunion concernant cette réouverture aura lieu ce vendredi 03/02 à 18h.

De plus, des tours d'ordinateurs, des écrans...sont restés à la Médiathèque et pourraient être mis à disposition de l'école. L'équipe enseignante serait intéressée par ces ordinateurs non utilisés pour mettre dans les classes au profit des enfants et remplacer les ordinateurs très vétustes de la salle informatique utilisés au quotidien durant les temps scolaires et périscolaires (2 ordinateurs sur 7 sont devenus inutilisables et les autres sont très vieillissants).

-M. Saccomani s'interroge sur le PET (plan mercredi) de la Com Com. Avez-vous eu des retours de l'enquête réalisée auprès des familles ?

Mme Miny répond que les enseignantes ont eu elles-mêmes un questionnaire à remplir la semaine passée mais n'ont eu aucun retour concernant l'enquête réalisée auprès des familles.

M. Saccomani explique qu'il a dû remplir également une enquête en tant que maire.

-M. Mandigon informe que la cérémonie commémorative organisée par l'Amicale Julien Dubois (Résistant local) et à laquelle la classe de Mme Miny avait participé l'année passée en juin, n'aura pas lieu cette année à Poyans.

-Mme Aubry explique que le projet avec un auteur local tient toujours. Mme Aubry transmettra l'ouvrage finalisé à l'équipe enseignante afin que celle-ci puisse se rendre compte si ce livre est exploitable dans les classes.

-Mme Leblanc conclut en expliquant que depuis le mois de janvier « l'Aide aux devoirs » a été arrêté. Les bénévoles étaient pourtant motivées mais ces aides n'ont pas convenu aux enfants et parents. C'est dommage !

-Remerciements adressés par Mme Miny à tous les acteurs de cette réunion, à M. Saccomani et sa commune qui offrent gracieusement le pot de l'amitié.

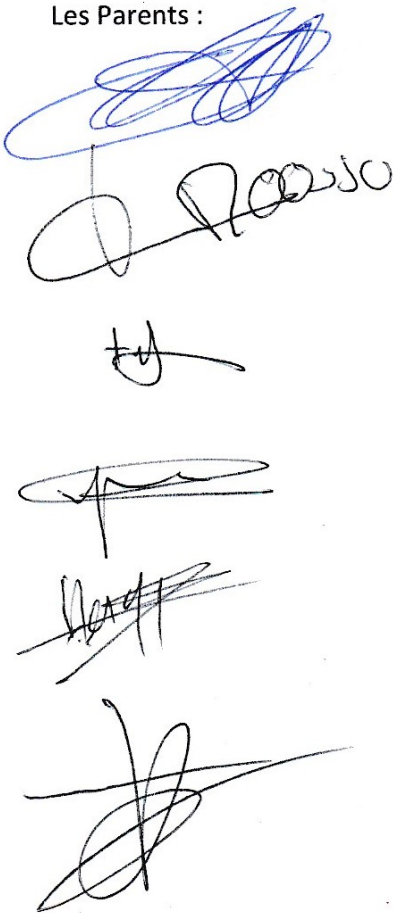
Date de la prochaine réunion :

19/06/2023

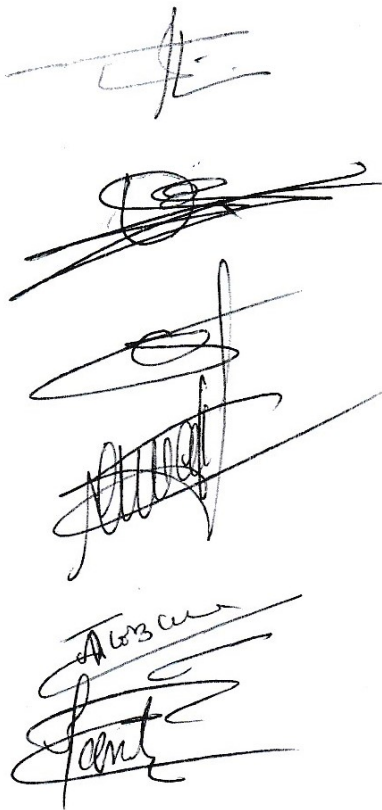
Fait à Autrey, le 30/01/23 :

Signatures :

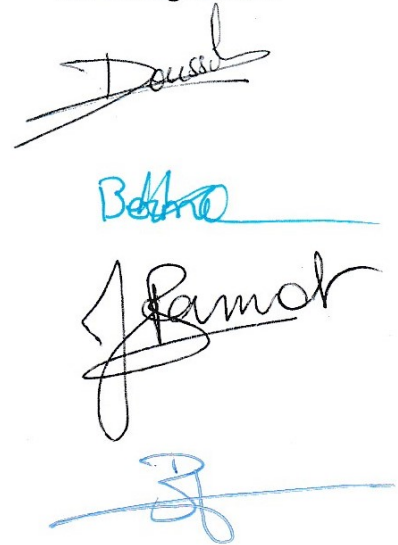
Les Parents :



Les Elus :



Les enseignantes :



La Directrice, Mme Miny

